EBAM - FSR
ANNÉE DE PERFORMANCE 2025
POUR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DE L'ARTISANAT DANS LA REGION DE LA MARCHE

ENTREPRISES



40%

Catastrophes naturelles

40% jusqu'à 10.000 € pour le retour à l'emploi



€500

Emploi additionnel

De 300 € à 500 € selon le contrat de travail



40%

Innovation technologique et sécurité de l'environnement

40% du capital et jusqu'à 15.000 €, réduction du taux d'intérêt leasing



70%

Formation des entreprises

70% jusqu'à un maximum de 500 € en 24 mois



50%

Formation à la sécurité de l'emploi

50% jusqu'à un maximum de 70 € par travailleur et pour un maximum de 2 travailleurs

EMPLOYÉS/PARTENAIRES/COLLABORATEURS FAMILIAUX



€500

Prime de naissance/adoption

500 € pour les naissances ou les adoptions, l'ISEE ne dépassant pas 26.000 €



50%

Activités sportives pour enfants

50% des dépenses encourues pour des activités sportives, max 150 €, ISEE ne dépassant pas 26.000 €



€200

Prise en charge des frais d'université

200 € pour ceux qui sont inscrits à l'université et qui n'ont pas suivi de cours. ISEE ne dépassant pas 26.000 €



40%

Briser les barrières architecturales

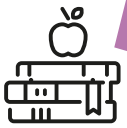
40% jusqu'à un maximum de 2.000 €.



€500

Maladies gravement invalidantes

500 € par an pendant trois ans



€200

Prime de dépenses de l'école

150 € pour le collège et 200 € pour le lycée, l'ISEE ne dépassant pas 26.000 €



€200

Bonus PC / Tablette

200 € pour l'achat d'un PC ou d'une tablette, l'ISEE ne devant pas dépasser 26.000 €



€500

Présence à l'école maternelle

500 € avec l'ISEE ne dépassant pas 26.000 €



30%

Contribution sanitaire

30% jusqu'à 700 € pour les dépenses supérieures à 700 €



€1.250

Bourse d'études

De 400 € pour le baccalauréat à 1.250 € pour la licence et le master

EMPLOYÉS



€500

Allocation de congé parental

Jusqu'à 500 € par mois pour chaque mois indemnisé par l'Inps à 30%



€250

Maladie de longue durée

250 € par mois pendant un maximum de 6 mois, pour les salariés en congé non rémunéré après la période de maladie



€350

Supplément de maladie de plus de 180 jours

Jusqu'à 350 € pour un maximum de 6 mensualités



€300

Formation individuelle

Jusqu'à 300 € pour les cours de formation professionnelle, y compris les cours de sport et de culture



50%

Contribution aux transports publics

Contribution de 50 % pour les abonnements aux transports publics, max. 150 € par travailleur. En cas de demande pour des enfants dont l'ISEE ne dépasse pas 26.000 €



€120

Prime sur la facture d'électricité

120 € avec un ISEE ne dépassant pas 20.000 €



50%

Cotisation d'invalidité en cas de maladie

Contribution de 50 % de la rémunération perdue

Les montants des prestations sont bruts des retenues à la source prévues par la loi.

Le texte intégral du règlement est disponible sur le site **www.ebam.marche.it**